

Manuel de l'Encadrant Volontaire

- **Tableau des mises à jour :**

<u>Dates</u>	<u>Chapitres mis à jour</u>	<u>Ref</u>	<u>Contenus</u>
17/03/2012	Annexe	A-1-2012	Lettre d'Engagement
18/04/2012	Annexes	A-2-2012	Accord de mise en place d'une mission
	Chapitre IV	Page 8	Rôle et fonction du responsable d'Equipe
27/04/2012	Annexe	A-5-2012	Procédure de demande de licence
15/12/2012	Chapitre VI	Page 14	Financement des missions
26/03/2013	Chapitre IV	Page 11	Droit à l'image
28/10/2013	Chapitre V	Page 12	Elève en formation, stagiaire DM, postulant Encadrant
28/10/2013	Annexe	A-1-2012	Lettre d'Engagement
19/09/2014	Chapitre IV	Page 8	Rôle et fonction du responsable d'équipe
10/10/2014	Chapitre VII	Page 15	Formation des adhérents
13/10/2014	Chapitre VIII	Page 16	Les commissions
02/02/2015	Chapitre V	Page 13	Procédure de mise en place d'une formation

Sommaire

•	Préambule.....	P4
I)	Principes fondamentaux de Plongeurs du Monde.....	P5
II)	Charte de l'Encadrant Volontaire.....	P6
III)	Les Formations.....	P7
	1 - Formations PADI	
	2 - Formations FSGT/CMAS	
	3 - Composition des groupes de jeunes et durée de formation	
IV)	L'équipe d'Encadrants Volontaires.....	P9
	1. Le responsable d'équipe.....	P9
	2 - Rôle et fonction	P9
	3 - Qualifications des Encadrants.....	P11
	Les missions dont les formations font référence à PADI	
	Les missions dont les références sont FSGT/CMAS	
	4 - Durée des missions.....	P12
	5 - Participation aux missions.....	P12
	6 – Droit à l'image.....	P12
V)	Les stagiaires.....	P13
	1 – Elève en formation	P13
	2 - Elève Divemaster.....	P13
	3 – Procédure de mise en place d'une formation.....	P 14
	2 - Stagiaire postulant Encadrant Volontaire.....	P14
VI)	Financement des missions.....	P15
VII)	Formations des adhérents.....	P16
VIII)	Les commissions.....	P17
	1 – Commission Consultative d'Ethique (CCE).....	P17
	2 – Commission d'Action d'Association (CAA)	P17

Manuel de l'Encadrant Volontaire

Annexes :

A-1-2012 : Lettre d'engagement

A-2-2012 : Accord de mise en place d'une mission

A-5-2012 : Procédure de demande de licence FSGT (supprimé)

A-6-2015 : Fiche suivi de formation

Manuel de l'Encadrant Volontaire

- **Préambule :**

Ce manuel a pour but de renseigner et d'informer les Encadrants Volontaires ou les stagiaires, du mode de fonctionnement ainsi que de la philosophie de notre association.

La connaissance et le respect des principes énoncés dans ce manuel sont les garants de notre démarche de formation et d'intervention auprès des jeunes lors des missions.

Chaque Encadrant Volontaire ou stagiaire, se doit de lire ce manuel et les mises à jour qui viennent compléter ce document.

I) Principes fondamentaux de Plongeurs du Monde

Plongeurs du Monde a été créé en janvier 2005 suite au tsunami qui a frappé tout le sud-est Asiatique.

Ses fondements sont basés sur :

- l'engagement bénévole
- la solidarité,
- le développement de la personne,

De plus, Plongeurs du Monde s'inscrit dans une démarche de développement durable, c'est-à-dire que toutes ses actions s'articulent autour de trois points :

- L'économique
- Le social
- L'environnemental

Avec pour finalité l'épanouissement de la personne.

II) Charte de l'Encadrant Volontaire :

L'Encadrant Volontaire intervient auprès d'adolescents, la séance commence quand ils arrivent et se termine lorsqu'ils repartent.

Ce qui induit :

- **En présence des jeunes il doit:**
 - Connaître l'objectif pédagogique de la séance ainsi que son contenu
 - Préparer son matériel avant l'arrivée des jeunes et ne le ranger que lorsque tout l'équipement de la séance est rincé, rangé
 - Inciter les jeunes à ranger, nettoyer leur équipement et matériel
 - Enrichir les moments de « creux » auprès des jeunes en partageant son expérience et ses connaissances de la faune et la flore sous marine en utilisant des planches, affiches ou livres de poissons
 - Etre présent et prendre en charge les jeunes de façon constante
 - Porter une tenue correcte (tee-shirt ou polo de l'association, short ou bermuda)
 - Ne pas fumer ou consommer de boissons alcoolisées
 - Avoir une attitude irréprochable. Nos missions peuvent se dérouler dans des régions où le tourisme sexuel existe, d'où un comportement et des attitudes non équivoque
- **Pendant toute la durée de la mission:**
 - Une mission de Plongeurs du Monde est une action humaniste, éducative. L'Encadrant Volontaire représente l'association tout au long de la mission, il doit se considérer comme un éducateur, et son comportement est exemplaire
 - Ses relations avec le personnel du centre de plongée s'inscrivent dans un partenariat. Elles ne doivent en aucun cas se situer sur un plan hiérarchique. Ce qui induit la participation au rangement du matériel mis à disposition par le centre
 - Accepter les contraintes et participer aux tâches de la vie quotidienne en collectivité
 - Avoir un comportement respectueux vis-à-vis des ressources naturelles et éthique par rapport au commerce local
 - Respecter les lois, croyances et les us et coutumes du pays
 - Adhérer aux valeurs que développe Plongeurs du Monde

III) Les Formations

Plongeurs du Monde est affilié à l'organisme RSTC PADI ainsi qu'à la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail)

La vocation de Plongeurs du Monde est de former des jeunes afin que ceux-ci puissent un jour travailler dans le milieu de la plongée.

En conséquence les formations que nous dispensons doivent tenir compte du contexte local et des organismes présents afin d'optimiser l'intégration des jeunes dans le milieu professionnel.

Pour atteindre cet objectif, Plongeurs du Monde a fait le choix de dispenser les formations PADI et/ou FSGT/ISO/CMAS.

Les références de formation sont :

- Pour PADI : Les standards de cet organisme
- Pour la FSGT/CMAS : Le manuel du Moniteur

1) Formations PADI

Pour dispenser ces formations, l'Encadrant Volontaire doit :

- Être en statut actif et posséder une assurance professionnelle
- Intervenir dans le cadre strict des prérogatives définies par les standards PADI. (Divemaster, Assistant Instructeur, Instructeur).

2) Formations FSGT/CMAS

De même pour dispenser ces formations, l'Encadrant Volontaire doit être :

- Licencié à la FSGT
- au minimum Moniteur CMAS * (Encadrant de niveau 2) pour le premier niveau : Open water/PA20
- Moniteur CMAS ** (Encadrant de niveau 3) pour les niveaux suivants.

3) Composition des groupes de jeunes et durée des formations

Les groupes sont composés d'une douzaine de jeunes, l'âge minimum requis est 14 ans.

Chacun devra obligatoirement fournir :

- Une autorisation parentale (écrite dans la langue du pays) pour les mineurs
- Une attestation médicale de non contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine ou remplir l'attestation médicale fournie par l'organisme PADI .n°10063
- La décharge n°10072 fournie par PADI, signée par lui-même ou ses parents, s'il est mineur

Plongeurs du Monde a pour vocation d'intervenir auprès d'une population issue d'un milieu pauvre ou ne pouvant pas accéder financièrement à ce type d'activité. Seront privilégiés les jeunes qui pour des raisons financières ne peuvent pas avoir accès à des études supérieures ou qui se destinent à des métiers dans le domaine de la plongée.

Plongeurs du Monde assure gratuitement la formation de ces jeunes jusqu'au niveau Rescue +EFR.

En tout état de cause Plongeurs du Monde ne formera pas au-delà du Divemaster.

Les candidatures aux formations de Divemaster seront étudiées au cas par cas. En parallèle de la présélection un engagement moral est demandé au postulant Divemaster.

Il s'engage à intervenir à son tour bénévolement sur une mission en tant qu'Encadrant Volontaire auprès des autres jeunes en formation.

IV) L' équipe d'Encadrants Volontaires :

Une équipe est généralement constituée de quatre Encadrants Volontaires. (au minimum 2 OWSI ou E3 et de 2 Divemasters ou E2)

Tous doivent posséder un niveau d'encadrement leur permettant d'enseigner les standards de l'organisme pris en référence pour la mission.

Cette équipe peut être augmentée d'un encadrant en fonction du nombre de jeunes composant le groupe ou du type de formations dispensées.

1) Le Responsable d'équipe

Tout membre de l'association peut postuler pour la fonction de responsable d'équipe, après avoir participé à plusieurs missions en tant que co-responsable.

Le Comité Directeur est seul compétent pour valider les candidatures.

2) Rôle et fonction .

Il compose son équipe et soumet celle-ci au Comité Directeur pour validation.

Il pourra être assisté d'un co-responsable

Sa fonction s'exerce sur trois périodes :

- Avant la mission
- Pendant la mission
- Après la mission

En outre, il participe à la CAA (Commission d'Actions de l'Association)

Son rôle est avant tout celui d'un animateur, il organise, gère, prépare, coordonne la mission avec l'ensemble de son équipe

• Avant la mission :

- Recherche de fonds nécessaires pour la réalisation de la mission
- Constitution du budget, (selon modèle établi). Le budget prévisionnel doit être présenté au CD trois mois avant la mission
- Proposition d'équipe auprès du CD (trois mois avant la mission)
- Transmission au CD des lettres d'engagement
- Rédaction du projet pédagogique de la mission (formations envisagées, objectifs de la mission, supports utilisés ...)
- Envoi des lettres de convocation aux jeunes dont l'équipe aura la charge

Manuel de l'Encadrant Volontaire

- Collecte des objets que l'on offre aux jeunes en fin de mission (tee-shirts, stylo, carnets de plongée et autres objets publicitaires), l'objectif étant de créer un moment solennel pour la remise des certifications.

- **Pendant la mission :**

Nombreuses sont les tâches à réaliser pendant chaque mission. La préparation minutieuse des missions permettra d'anticiper et de se focaliser sur l'essentiel : **la formation des jeunes.**

Chaque équipe a la charge de s'organiser pour répartir les tâches entre les encadrants volontaires.

Ce partage de tâches permet aussi aux nouveaux d'acquérir de l'expérience pour être en mesure à leur tour de prendre la responsabilité d'une mission ou d'en créer une.

- Le premier jour de la mission est consacré à la partie administrative :
 - Autorisation parentale
 - Certificats médicaux
 - Décharge de responsabilité
 - Distribution des équipements (noter ceux-ci sur la fiche individuelle du jeune en formation)
 - Photos d'identité pour les certifications, la fiche de suivi individuelle etc...
- Pendant toute la durée de la mission, le responsable d'équipe :
 - Assure les briefings et débriefings
 - Prépare la séance du jour et désigne les Encadrants Volontaires chargés des cours pratiques et théoriques. En fonction des formations dispensées, les références seront soit le manuel de l'Instructeur PADI, soit le manuel du Moniteur FSGT.
 - Etablit les fiches de palanquée (celles-ci seront conservées un an, de même seront également conservés les autorisations parentales, décharges de responsabilité, certificats médicaux)
 - Supervise le suivi des fiches individuelles et la fiche collective de formation.
- Le dernier jour de la mission est consacré à la remise des certifications et des cadeaux. Aucun jeune ne doit repartir sans un document (certification ou attestation de stage)
 - Effectuer les demandes de certifications auprès de PADI ou de la FSGT.

La crédibilité de notre association passe par le sérieux de nos actions mais aussi par son mode de communication.

Manuel de l'Encadrant Volontaire

Nous utilisons les réseaux sociaux ainsi que notre site internet pour communiquer sur nos actions.

Ce qui veut dire qu'un regard est porté sur notre association (au sens propre comme au sens figuré) ; par conséquent les photos que nous déposons régulièrement pendant la mission (chaque équipe se doit d'alimenter la page Facebook de Plongeurs du Monde) doivent respecter un certain nombre de critères :

- Porter le tee-shirt de l'association pour toutes les photos destinées à la publication (photos de groupe, remise des diplômes etc...)
 - Porter un bermuda ou short de bain pour les photos pendant les cours de formation sur la plage, sur le bateau etc. La tenue de plage est proscrite.
 - Éviter de tenir les jeunes.
- **Après la mission**

La mission sur le terrain est terminée, ce n'est pas pour autant qu'il n'y a plus de tâches à accomplir :

- Adresser les demandes de certifications (Pics enveloppe pour PADI, demande de brevets pour la FSGT)
- Collecter toutes les photos réalisées pendant la mission pour les remettre au responsable du site internet
- Rédiger le compte rendu de la mission, archiver les documents (feuilles de palanquée, autorisations parentales, décharges de responsabilité, fiches de suivi individuelles et collectives)
- Transmettre le bilan financier avec les factures

3) **Qualifications des Encadrants**

- **Pour les missions dont les formations font références à PADI :**

Au minimum deux Instructeurs (OWSI) PADI

Elle est complétée par des Assistants (Divemaster ou Assistant Instructeur)

Comme indiqué dans les standards, les cours sont dispensés par les Instructeurs. Ceux-ci pourront augmenter le ratio d'encadrement avec l'aide d'un assistant.

- **Pour les missions dont les références sont FSGT/CMAS :**

Au minimum deux Encadrants de niveau 3

Manuel de l'Encadrant Volontaire

De même, elle est complétée par des Encadrants de niveau 2.
Les prérogatives des encadrants sont celles définies dans le manuel du Moniteur FSGT

4) Durée d'une mission :

Une mission dure généralement une semaine (du samedi au samedi)

Les formations des jeunes sont dispensées les après-midi (scolarisation de ces derniers)

La prise en charge des jeunes se situe entre 13H30 et 18H00. Toutefois l'Encadrant volontaire devra être disponible dès 12h30, de même il pourra être fait appel à l'Encadrant Volontaire le matin, pour l'organisation matérielle et pédagogique des séances des après-midi.

Un planning est établi par le responsable d'équipe.

En dehors de ces heures de prise en charge et des débriefings l'Encadrant Volontaire est libre de son temps.

5) Participation aux missions

Comme indiqué plus avant, l'Encadrant Volontaire doit posséder les diplômes lui permettant d'encadrer et d'enseigner.

Il ne peut participer qu'à une seule mission (une semaine) par an et que dans un seul pays.

En cas de nécessité, un Encadrant Volontaire pourra exceptionnellement participer à plusieurs missions.

De même lors de la mise en place d'une nouvelle mission dans un nouveau pays, il pourra être fait appel à des Encadrants Volontaires ayant déjà participé à une mission.

6- Droit à l'image :

Toutes les images réalisées durant les missions ou autres actions menées par notre association et pour les besoins de celle-ci sont propriété de Plongeurs du Monde..

Manuel de l'Encadrant Volontaire

L'association pourra utiliser ces images pour la promotion de ses actions. Elle pourra également mettre en vente des produits sur lesquels figurent les Encadrants Volontaires qui en signant la lettre d'engagement autorisent l'association Plongeurs du Monde à utiliser leur image et renoncent à tout dividende que l'association pourrait tirer de ces images.

V) Stagiaires

Pour participer aux missions organisées par Plongeurs du Monde, il faut être en statut d'encadrant. Toutefois il est également possible d'y participer en tant que stagiaire.

Il existe trois types de participants:

- Elève en formation de plongée
- Elève en formation Divemaster
- Stagiaire postulant Encadrant Volontaire

1. Elève en formation:

Concerne toutes les personnes qui ne possèdent pas une certification d'encadrant, mais qui désirent s'inscrire dans une formation dispensée par notre association.

Ces formations vont du plongeur débutant au plongeur spécialisé.

Toutes ces formations sont dispensées et organisées lors de nos missions.

Le coût du stage dépend de la formation effectuée : voir tarifs

Le stagiaire prend également à sa charge les frais d'hébergement, de repas et de transport.

Coût des formations : tarifs sur demande

2. Élève en formation de Divemaster:

Notre association peut également dispenser et valider la formation de Divemaster.

Cette formation se déroule en deux parties :

- La formation théorique qui doit être validée avant la mission avec un Instructeur de notre association. Cette première partie se déroule en France selon un calendrier établi conjointement par l'Instructeur et le stagiaire.
- La formation pratique sera validée lors d'une mission. L'élève Divemaster sera alors en situation concrète de prise en charge des jeunes.

Coût de la formation : tarifs sur demande.

3. Procédure de mise en place d'une formation PDM.

- **Recrutement** :
Chaque encadrant peut proposer une formation PDM pour abonder le financement de la mission à laquelle il participe. La validation de la formation se fera par un OWSI minimum pour les formations PADI, par un moniteur 2* CMAS minimum pour les formations FSGT.
 - **Enregistrement** :
Au préalable à toute formation, les coordonnées du candidat sont envoyées aux membres du bureau, avec l'intitulé de la formation envisagée.
 - **Édition de la fiche de participation aux frais** :
Le Trésorier, ou à défaut le Président, édite la fiche de participation aux frais correspondante, avec les échéances de paiement. Cette fiche est adressée au candidat avec le bulletin d'inscription à retourner complété (+ photo + CM).
 - **Commande du matériel pédagogique** :
Le matériel pédagogique est commandé après paiement du premier acompte et adressé au candidat, ou, sur demande, au formateur.
 - **Validation** :
La formation ne pourra être validée qu'après paiement intégral des frais indiqués sur la fiche et des frais supplémentaires éventuels (plongées, hébergement, déplacements, etc.)
 - **Imputation des dépenses et recettes** :
Les dépenses et recettes de la formation seront indiquées sur la fiche de formation. Les excédents sont reportés sur la ligne de l'encadrant du tableau « état des sommes récoltées »
- **Stagiaire postulant Encadrant Volontaire** :

Comme nous l'avons dit plus haut, pour pouvoir être Encadrant Volontaire au sein de notre association, il faut posséder un diplôme d'encadrant (au minimum Divemaster et/ou Encadrant de niveau 2) et ce quel que soit l'organisme pour la première année.

Par la suite pour pouvoir enseigner et certifier, le postulant devra s'inscrire dans un cursus d'Instructeur PADI ou d'Encadrant de niveau 3 (Moniteur CMAS) en fonction des formations dispensées.

Le but premier de ce stage est une prise de connaissance mutuelle entre le postulant encadrant et notre association.

Manuel de l'Encadrant Volontaire

Plongeurs du Monde intervient dans une démarche de développement durable, il est donc nécessaire que le postulant Encadrant s'imprègne de cette philosophie durant sa semaine de formation.

Pendant sa semaine de formation, des informations lui seront données sur la mise en place matérielle et financière d'une mission. Car par la suite le postulant devenu Encadrant Volontaire, devra avec son équipe participer à la réalisation d'une mission.

Pendant toute la durée de la mission, le postulant Encadrant travaillera au sein d'une équipe d'Encadrants sous la supervision d'un Instructeur.

Il aura en charge avec son Instructeur référent un groupe de jeunes au même titre que les autres Encadrants.

A la fin de son stage, un bilan sera établi avec l'équipe présente sur la mission, et son Instructeur référent.

Si le stage s'est avéré concluant, il pourra postuler pour une autre mission en qualité d'Encadrant Volontaire.

Toutefois si le stagiaire ne possède pas de qualification PADI, il devra pour s'inscrire au sein d'une équipe, posséder au minimum la qualification de Divemaster, sachant que très vite il devra poursuivre sa formation d'Encadrant car la qualification de Divemaster ne lui permettra pas de dispenser des formations.

Coût du stage : sur demande

Ce prix comprend les frais de formation, d'hébergement et de repas.

Le stagiaire postulant, devra adresser sa demande de participation (lettre d'engagement et d'adhésion) au Comité Directeur qui étudiera la demande .

VI) Financement des missions

Toutes nos missions sont intégralement financées par le produit de nos formations ou les dons que nous percevons.

Les frais de fonctionnement de l'association sont assurés par les cotisations des adhérents et une part prélevée sur les fonds collectés pour la mission, dont le montant est fixé chaque année en assemblée générale.

Chaque équipe se doit de financer sa mission par :

Manuel de l'Encadrant Volontaire

- La recherche de dons,
- l'organisation de formations ou de manifestations.
- L'organisation de stages

Elle soumet au Comité Directeur un budget prévisionnel retraçant les charges prévues pour la mission et les produits dont l'équipe dispose pour le financement de sa mission (budget prévisionnel)

Le Comité Directeur valide les budgets.

Dans le cas où une équipe rencontrerait des difficultés pour finaliser le budget de sa mission, le Comité Directeur étudiera avec le responsable si celle-ci doit être annulée ou si l'association peut intervenir pour une aide exceptionnelle et en tout état de cause à hauteur de 25 % .

Cette aide ne peut avoir lieu qu'une seule fois.

De même l'association étudiera le budget prévisionnel (ainsi que le projet pédagogique) d'une nouvelle mission et pourra apporter une aide financière exceptionnelle pour cette nouvelle mission à hauteur de 50% du budget prévisionnel.

• **Participation financière des Encadrants volontaires**

L'Encadrant Volontaire prend à sa charge selon l'organisation de la mission:

- Les frais de transport
- L'hébergement
- Les repas

Notre association étant habilitée à délivrer des reçus fiscaux, ces frais seront déductibles des impôts pour l'Encadrant Volontaire.

Toute demande de remboursement ou de renoncement à remboursement devra faire l'objet d'une demande auprès du trésorier de l'association. Celui-ci en informera le Comité Directeur qui prendra la décision.

Il ne peut y avoir de dépenses engagées au titre de l'association sans l'accord du Comité Directeur.

VII) Formations des Adhérents

Tous les adhérents de notre association peuvent s'inscrire dans un cursus de formation de leur choix : PADI et/ou FSGT.

Manuel de l'Encadrant Volontaire

Ces formations sont dispensées par les formateurs de Plongeurs du Monde selon un calendrier établi entre le stagiaire et le formateur.

Toutefois pour les formations de P4, E2, E3, E4 ces formations sont validées lors d'un stage national organisé par la FSGT.

Pour pouvoir s'inscrire à ces stages nationaux, l'adhérent devra au préalable participer à des missions en qualité d'Encadrant Volontaire ou de stagiaire Encadrant.

Pour assurer une meilleure qualité de la formation et du suivi des stagiaires durant les missions, le nombre de stagiaires est limité :

- Stagiaire encadrant maximum deux
- Élève en formation : maximum quatre

VIII) Les commissions

1- Commission Consultative d'Ethique (CCE)

Elle a pour but de veiller au bon fonctionnement et déroulement des actions que mène Plongeurs du Monde au regard de nos statuts.

Sa réflexion s'appuie entre autre sur l'objectif de développement durable tel que précisé dans les principes fondamentaux de notre association.

Ses membres sont désignés par le Comité Directeur parmi les adhérents..

Ils ne sont pas forcément Encadrant volontaire, ce qui permet entre autre d'avoir un autre regard que celui d'un moniteur de plongée.

Ils sont consultés autant que de besoin, siège de droit à la CAA (Commission d'Actions de l'Association)

Ils peuvent participer aux missions pour avis sur le fonctionnement de celles ci ou sur l'utilité de poursuivre ou non ces actions.

Ces membres peuvent être révoqués par le Comité Directeur à la majorité des voix plus une.

2- Commission d'Actions de l'Association (CAA)

Siège à cette commission :

- Les responsables d'équipes ou leur représentant (co responsable d'équipe)
- La CCE (Commission Consultative d'Ethique)
- Le CD (Comité Directeur)

Elle se réunit au moins une fois par an pour mettre en place le calendrier des

Manuel de l'Encadrant Volontaire

actions (missions) de l'année.

Elle faire le bilan de celles-ci (fonctionnement et financier)

Elle définit les objectifs à venir,

Elle propose les équipes d'Encadrants, présenter les projets pédagogiques.

Elle donne son avis sur l'organisation des formations et stages durant les missions.

• **ANNEXES**

- A-1-2012 : Lettre d'Engagement
- A-2-2012 : Accord de mise en place d'une mission *
- A-6-2015 : Fiche suivi de formation

Lettre d'Engagement (A-1-2012)

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Demeurant.....

Code postal : Ville:

M'engage :

- à appliquer les directives et recommandations du **Manuel de l'Encadrant Volontaire**,
- à respecter **La Charte de l'Encadrant Volontaire** .
- à consacrer le temps nécessaire au bon déroulement de la mission.

Le non-respect de ces engagements peut entraîner des sanctions.

En connaissance de cause, je me porte volontaire pour la mission que met en place l'association Plongeurs du Monde.

Lieu :

Du.....au.....

- En qualité :
 - Encadrant Volontaire []
 - Stagiaire Encadrant Volontaire []

Je certifie être **en statut actif** auprès de l'organisme PADI.

Mon n° de carte (Divemaster, Instructeur, MSDT...) auprès de PADI est:.....

Mon n° de **licence FSGT** est le :

J'ai souscrit une assurance professionnelle auprès de :

Mon n° de contrat est le:.....

Fait à:.....

le:.....

Signature :

Ce document est à scanner et à retourner après l'avoir complété et signé à: info@plongeursdumonde.com



Accord de mise en place d'une mission (A-2-2012)

Vu le budget prévisionnel présenté et accepté

Vu les lettres d'engagement signées, présentées et acceptées,

Le Comité Directeur dans sa séance du :

Autorise la mission qui se déroulera au :

Du : au :

Le responsable d'équipe désigné par le Comité Directeur est :

L'équipe d'Encadrants Volontaires présente pour la mission est composée de :

-
-
-
-

Les stagiaires présents pour cette mission sont :

-
-
-

Le budget prévisionnel présenté par le Responsable d'Equipe et accepté est arrêté à la somme de :

.....

Fait à Tours le :

Pour le Comité Directeur
Le Président

Fiche suivi formation

Resp Formation

Noms Prénoms	Hébergement	Coût du séjour				Règlements		
		Formation	Plongées	Licence	Adhésion	Total dû	acompte	Reste
						0,00 €		0,00 €
						0,00 €		

Factures réglées

PADI Kit

PADI Pic

Frais déplacement

licences FSGT

Cartes FSGT

Blocs

O2

Plongées

Hébergement

Repas

Adhésion PDM

Total dépenses 0,00 €

Excédent à indiquer sur le tableau des sommes récoltées

0,00 €